



Direction des examens et concours

DEC5

Affaire suivie par :

Mélanie CHAMBRE

Tél : 03 81 65 73 62

Mél : melanie.chambre@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention

25030 Besançon cedex

Note d'informations à destination des
candidats individuels - Session 2023

BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE

ATTENTION, les informations ci-dessous ne sont que des extraits du référentiel. Pour plus de renseignements concernant les épreuves, les compétences et savoirs associés à chaque épreuve, vous devez vous reporter au référentiel : Site Internet Éduscol : <http://eduscol.education.fr>, rubrique 'Scolarité et parcours de l'élève' puis 'Diplômes professionnels'.

Épreuve E1 - Prestations de beauté et de bien-être visage et corps **Coefficient 13 - Durée : 07h30**

Cette épreuve écrite, pratique et orale a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat, ses attitudes professionnelles dans les situations de mise en œuvre de techniques esthétiques de soins du visage et du corps.

L'épreuve se déroule en deux parties indépendantes.

⇒ **Partie 1 écrite : Étude de situations professionnelles** - durée : 03h00 - 100 points

Cette première partie de l'épreuve permet d'évaluer :

- l'aptitude à mobiliser des connaissances et à traiter des éléments d'un dossier technique,
- l'exactitude des connaissances scientifiques, technologiques et réglementaires,
- la pertinence des solutions proposées,
- la rigueur du vocabulaire scientifique et professionnel,
- l'expression écrite et la présentation.

L'épreuve prend appui sur une ou des situations professionnelles inscrites dans un contexte donné. Des documents professionnels, des données précisant le contexte et les caractéristiques d'un(e) ou plusieurs clients(es) sont présents dans le dossier technique, de 12 pages maximum, fourni au candidat.

⇒ **Partie 2 pratique et orale : Techniques esthétiques** - durée : 04h30 - 160 points

Cette deuxième partie de l'épreuve permet d'évaluer :

- l'aptitude à organiser, à gérer son poste de travail,
- la maîtrise des techniques esthétiques,
- la maîtrise du vocabulaire professionnel,
- l'aptitude à contrôler son travail,
- l'aptitude à respecter les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, de confort et à adopter une démarche respectueuse de l'environnement.

La candidat, à partir d'une situation professionnelle donnée, doit réaliser sur un modèle :

- un soin esthétique du corps,
- la phase de traitement spécifique du soin visage,
- un maquillage du visage dont une démonstration commentée d'une technique mise en œuvre (choisie par le jury) en vue d'un auto-maquillage,
- un maquillage fantaisie des ongles mains ou pieds,
- une technique liée aux phanères parmi les techniques suivantes :
 - une permanente ou un rehaussement des cils
 - une prothésie ongulaire
 - une technique spécifique des mains
 - une technique spécifique des ongles
 - une technique spécifique des pieds

Les caractéristiques du modèle :

Un modèle féminin et majeur :

- visage non maquillé,
- sourcils épilés,
- ongles des mains et des pieds non rongés, non maquillés,
- sans prothèse ongulaire (capsules, gels, résines),
- sans faux-cils ou extension de cils,
- sans maquillage permanent,
- sans piercing pour des raisons d'hygiène et de sécurité liées à l'utilisation des appareils électriques.

Le non-respect de ces caractéristiques entraînera des pénalités.

Épreuve E2 - Relation client, valorisation et animation de l'entreprise Coefficient 7 - Durée : 02h20
--

Cette épreuve écrite et orale a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat, ses attitudes professionnelles dans les situations de mise en œuvre des activités du pôle 2.

L'épreuve se déroule en deux parties.

⇒ **Partie 1 écrite : Relation client et valorisation de l'entreprise** - durée : 01h30 - 20 points

Cette première partie de l'épreuve permet d'évaluer :

- la pertinence de l'analyse au regard du contexte, du thème et de la demande,
- le respect des contraintes (cahier des charges),
- la pertinence esthétique et technique de la proposition (faisabilité),
- la justification des choix esthétique et technique (texte d'intentions, annotations),
- la justesse du vocabulaire utilisé,
- la maîtrise des techniques graphiques utilisées.

En réponse à un cahier des charges et à partir d'un corpus documentaire en lien avec le cœur du secteur de l'esthétique cosmétique parfumerie, le candidat proposera des solutions répondant à la demande et dans le respect des contraintes imposées sous forme de relevés graphiques, de schémas, de croquis d'attention annotés et de dessins.

À partir de supports donnés avec le sujet, l'évaluation permet de vérifier l'aptitude du candidat à :

- exploiter une documentation,
- rechercher et proposer des solutions répondant à une demande liée au domaine de l'esthétique cosmétique parfumerie,
- justifier les choix plastique et technique (texte d'intentions ou annotations),
- représenter un objet.

⇒ **Partie 2 orale : Relation client et animation de l'entreprise** - durée : 00h50 - 120 points

Cette deuxième partie de l'épreuve est constituée de deux situations consécutives.

Cette épreuve permet d'évaluer :

- l'aptitude à accueillir, prendre en charge la clientèle, conseiller et vendre, à promouvoir des prestations esthétiques et des produits cosmétiques,
- l'aptitude à organiser un planning de rendez-vous et à participer à la vie de l'institut,
- l'aptitude à mobiliser des savoirs associés du pôle 2.

L'épreuve se déroule en deux temps :

⇒ **Situation 1** : présentation d'activités conduites au sein de l'entreprise - 60 points

L'élaboration de cette présentation doit s'appuyer sur des documents ou supports professionnels :

- présentation de l'entreprise (identité, statut et description de l'environnement, typologie de la clientèle, zone de chalandise, aménagement des locaux, organigramme, présentation des prestations esthétiques),
- présentation d'activités réellement mises en œuvre par la candidat dans l'entreprise,
- description de la mise en œuvre d'une action promotionnelle (produits et/ou prestations),
- présentation d'une enquête de satisfaction de la clientèle conduite par le candidat.

Prestation orale de 25 minutes :

- présentation de 15 minutes maximum, avec un support numérique élaboré par le candidat
- entretien avec le jury de 10 minutes maximum.

En l'absence de support numérique de la part du candidat, les situations 1 et 2 ne peuvent pas avoir lieu, le jury informe le candidat que la note de 00/20 lui est attribué à la partie 2 Relation client et animation de l'entreprise.

⇒ **Situation 2** : simulation d'une vente de 2 produits cosmétiques et d'une prestation esthétique dans un espace de vente contextualisé - 60 points

Temps de préparation : 5 minutes

Temps du sketch : 20 minutes

Le sujet place le jury en position de client.

Pendant le temps de préparation, le candidat s'approprié les éléments de l'espace de vente contextualisé. Puis, pendant les 20 minutes du sketch, le jury met le candidat en situation de vente et devra formuler 2 ou 3 objections.

Sont entendus comme produits cosmétiques les parfums, les produits de soin et les produits de maquillage. Les accessoires sont considérés comme des ventes additionnelles.

<u>Épreuve E3 - Vie et gestion de l'entreprise</u> Coefficient 5 - Durée : 03h00

Cette épreuve écrite a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat, ses attitudes professionnelles dans les situations de mise en œuvre des activités du pôle 3.

Cette épreuve permet d'évaluer :

- l'aptitude à conduire un analyse argumenté de situations professionnelles,
- l'aptitude à mobiliser des connaissances et à traiter des éléments d'un dossier technique,
- la pertinence des solutions proposées,
- la rigueur du vocabulaire professionnel,
- l'expression écrite et la présentation.

L'épreuve prend appui sur une ou des situations professionnelle(s) inscrite(s) dans un contexte précis. Des documents professionnels et des données précisant le contexte sont présents dans le dossier technique fourni au candidat.

Le sujet est composé de 2 parties. La première compte pour 80 % de la note finale et la deuxième pour 20 %.

Le dossier technique, d'un maximum de 12 pages, comporte des éléments précisant le contexte professionnel et des documents professionnels techniques, administratifs et financiers.